



CLIMAT/ CCNUCC

**Plate-forme de Durban pour une action renforcée  
(ADP)**

**5<sup>e</sup> partie de la 2<sup>e</sup> session (ADP-2-5)**

Bonn, 4-15 juin 2014

La 5<sup>e</sup> partie de la 2<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP-2-5) a eu lieu du 4 au 15 juin 2014 à Bonn. C'est la 2<sup>e</sup> série de négociations formelles dans le cadre de la Convention Climat (CCNUCC) depuis début 2014<sup>1</sup>.

### Le Groupe de travail ADP

Le Groupe de travail sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP), créé à la COP-17 (*décision 1/CP.7*)<sup>2</sup>, a un double mandat qui se traduit en deux axes de travail :

- 1) élaborer, soit un protocole, soit un nouvel instrument juridique, soit un "*résultat consensuel ayant force juridique*", applicable à toutes les Parties de la CCNUCC pour adoption à la COP-21 (fin 2015 à Paris) en vue de son entrée en vigueur en 2020,
- 2) renforcer le niveau d'ambition des Parties avant 2020.

L'enjeu majeur pour l'ADP est de soumettre des éléments de texte pour approbation à la COP-20 (fin 2014) et un projet de texte intégral pour mai 2015 qui servira de base aux négociations finales en vue de son adoption formelle à la COP-21.

### Organisation des débats

Cette session, qui a rassemblé environ 2 790 participants (*source : IISD*)<sup>3</sup>, a notamment comporté deux réunions de haut niveau :

- le **5 juin** : une **table-ronde ministérielle** pour évaluer la mise en œuvre des engagements de réduction des Parties ayant souscrit des engagements de réduction dans le cadre de la 2<sup>e</sup> période du Protocole de Kyoto (2013-2020) et relever leur ambition, ainsi que pour faire le point sur la ratification de l'amendement de Doha formalisant la 2<sup>e</sup> période d'engagement (2013-2020) (*voir p.4*) ;
- le **6 juin** : un **dialogue ministériel** sur le nouvel accord climat multilatéral définissant le futur régime climat post-2020 à conclure fin 2015 lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention Climat (COP-21), ainsi que sur leurs intentions de relever l'ambition mondiale pré-2020.

Ainsi, c'était la première fois de toute l'histoire de la CCNUCC que des réunions ministérielles de haut niveau ont eu lieu en dehors des COP ou des réunions des Parties au Protocole de Kyoto (dites CMP).

Conformément à une décision prise lors de la dernière session de l'ADP (10-14 mars 2014)<sup>4</sup>, l'ADP-2-5 s'est réuni dans le cadre d'un "groupe de contact" structuré autour des deux axes de travail précités (*voir encadré ci-dessus*) afin de lancer les négociations plus ciblées sur les éléments de texte concrets.

### Contenu des débats

#### 1<sup>er</sup> axe de travail

Les négociations ont porté sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, le financement des actions climat, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, la transparence, et les **contributions nationales prévues** (*voir encadré sur page suivante*). C'est surtout cet aspect clé qui a dominé les négociations de cet axe de travail de l'ADP.

<sup>1</sup> Voir CDL n° 179 p.3.

<sup>2</sup> Voir CDL n° 153 p.1.

<sup>3</sup> International Institute for Sustainable Development (IISD), *Earth Negotiations Bulletin* Vol 12 n° 598, 18/06/2014 (p.1). Voir rubrique "Pour en savoir plus" à la fin de cette Fiche.

<sup>4</sup> Voir CDL n° 179 p.4.

### Les contributions nationales

Conformément à la décision 1/CP.19<sup>5</sup>, toutes les Parties sont invitées à "initier ou à intensifier les préparations au niveau national en vue de définir leurs contributions" [à la réduction des émissions au titre de l'accord multilatéral sur le climat qui doit être conclu à la COP-21] et à les soumettre "bien en amont" de la COP-21, et d'ici le 31 mai 2015 pour celles "qui y seront prêtes". Ces contributions s'entendent comme étant les objectifs de réduction des émissions de GES pour la période post-2020.

### 2<sup>e</sup> axe de travail

Au titre du 2<sup>e</sup> axe de travail, des réunions d'experts techniques ont été tenues sur :

- le milieu urbain
- l'utilisation des sols (y compris l'agriculture et la forêt).

Enfin, un forum a été organisé sur le rôle des villes et des autorités infranationales dans la réduction des émissions de GES et dans l'adaptation au changement climatique.

### Bilan des négociations

De l'avis général, les discussions ont été menées "dans une ambiance constructive et positive"<sup>6</sup>. Cette session de négociations techniques s'est achevée sur un réel sentiment de progrès. A 18 mois de la COP-21, des avancées importantes sur des sujets clés ont ainsi été possibles. Toutes les Parties se sont accordées à reconnaître, au terme de la session, que le processus était bien engagé vers Paris. Selon le Secrétariat de la CCNUCC, les Parties "ont fait preuve de nouveaux niveaux plus élevés de coopération et de positivité vers la conclusion d'un accord significatif à Paris en 2015"<sup>7</sup>.

Sur la préparation des contributions nationales prévues, les débats ont permis de recueillir un large soutien à l'idée que celles-ci devraient comporter un volet "atténuation" [réduction des émissions de GES et accroissement des puits de carbone] pour tous les pays. L'intégration d'un volet "adaptation" pour les Parties qui le souhaiteraient a également été plutôt favorablement accueillie. Globalement, les Parties ont pu réaliser des avancées importantes dans l'élaboration d'un projet de décision définissant les modalités de communication des contributions à la CCNUCC (dont les informations que devront fournir les Parties lorsqu'elles soumettront leurs contributions) et d'évaluation de ces contributions. Ce texte devra être soumis à la COP-20 pour adoption formelle sous forme de décision.

La 5<sup>e</sup> partie de la 2<sup>e</sup> session du Groupe ADP a permis de constater que le principe d'une évaluation des contributions soumises avant la COP-21 semble plus largement partagé, tant au niveau individuel, pour en mesurer le caractère équitable, qu'au niveau collectif, pour évaluer l'écart entre l'ambition collective prévue et le niveau de réduction nécessaire pour respecter l'objectif de 2°C.

Plusieurs Parties ont souligné que l'accord de 2015 devrait être conclu dans le cadre de la Convention Climat et ce, conformément à ses objectifs et principes [équité, capacités respectives, responsabilités communes mais différenciées (cf. article 3.1)<sup>8</sup>].

<sup>5</sup> Voir CDL n° 174 p.2 ou FdS INT\_CLIMAT\_CCNUCC\_Varsovie\_231113 (p.10).

<sup>6</sup> Source : CCNUCC, communiqué de presse du 15 juin 2014.

<sup>7</sup> Source : CCNUCC, communiqué de presse du 15 juin 2014.

<sup>8</sup> Voir SD'Air n° 182 p.28 (encadré).

De l'avis général, l'élaboration d'un premier projet de texte de négociation, à la COP-20 à Lima, constituera une étape cruciale dans le processus vers la conclusion du nouvel accord en 2015.

Les discussions sur les modalités de définition, d'élaboration et de communication des contributions nationales ont cependant fait ressortir des divergences d'opinion entre les Parties. En particulier, parmi les points les plus sensibles figuraient :

- le statut juridique et le contenu même des contributions,
- la forme que devra revêtir les propositions de réductions d'émissions de GES (objectif national ou sectoriel de réduction en valeur absolue par rapport à une année de référence [1990], objectif national de réduction par habitant ou par unité de PIB, etc.),
- comment intégrer les contributions dans le futur accord ?
- faut-il soumettre les contributions à une évaluation après remise à la CCNUCC ?

A Bonn, les pays développés ont initialement envisagé les contributions nationales comme étant basées sur l'atténuation, tout en étant assorties de flexibilités intégrées fondées sur les capacités respectives des Parties. Néanmoins, au fur et à mesure du déroulement des négociations, l'intégration d'autres éléments aux contributions devenait une probabilité. Pour leur part, le groupe des pays en développement partageant la même vision (*like-minded developing countries* ou LMDC)<sup>9</sup> ont insisté sur le fait que les contributions nationales des pays développés devraient inclure non seulement des engagements chiffrés de réduction visant tous les secteurs, mais également des engagements en matière de mise à disposition de ressources financières, de renforcement des capacités et de transfert de technologies auprès des pays en développement. Toujours selon le groupe LMDC, les contributions nationales des pays en développement devraient inclure des informations sur les actions d'adaptation et d'atténuation, le renforcement des capacités et le développement durable, tous ayant été rendus possible grâce à un soutien financier, technique et logistique fourni par les pays développés.

Certaines Parties ont fait part de leurs préoccupations du fait que les contributions nationales de plusieurs pays ne seront sans doute pas prêtes pour la COP-21, ce qui risquerait de mettre en péril la conclusion d'un accord à Paris dans la mesure où l'ampleur de la participation et des engagements des pays ne serait alors pas totalement connue.

Quant au **relèvement de l'ambition pré-2020**, les discussions, sous forme d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, se sont avérées positives et constructives. Un projet de décision devrait être élaboré d'ici la prochaine réunion du 20 au 25 octobre 2015 [6<sup>e</sup> partie de la 2<sup>e</sup> session]. Cependant, ce volet des négociations a été quelque peu éclipsé par le sujet du futur accord et des questions de base, comme les contributions nationales.

#### Le réexamen de l'adéquation de l'objectif de 2 °C

Au titre de la décision 1/CP.16<sup>10</sup> (*paragraphe 138*), adoptée à la Conférence des Nations Unies sur le Climat à Cancún (fin 2010), la COP a décidé de **réexaminer périodiquement**, d'une part, l'**adéquation de l'objectif à long terme de 2 °C** à la lumière de l'objectif ultime de la CCNUCC et, d'autre part, les **progrès accomplis vers sa réalisation**. Ce réexamen devra tenir compte entre autres :

- des meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris des rapports d'évaluation du GIEC,
- des impacts du changement climatique observés,
- d'une évaluation de l'impact agrégé global des actions mises en œuvre par les Parties afin d'atteindre l'objectif ultime de la Convention Climat,
- de la possibilité de renforcer l'objectif de 2 °C (éventuellement de le ramener à 1,5 °C).

Au titre de la décision 1/CP.16, ce réexamen devait commencer en 2013 et être achevé en 2015.

<sup>9</sup> Voir FdS INT\_CLIMAT\_CCNUCC\_Varsovie\_231113 (p.23) (1<sup>er</sup> encadré).

<sup>10</sup> Voir SD'Air n° 178 p.141.

Enfin, les Parties se sont mis d'accord pour achever en **juin 2015** les travaux du réexamen (*review - voir encadré sur page précédente*), qui se déroulent sur la période 2013-2015, pour que les résultats puissent éclairer les négociations finales avant de conclure l'accord à la COP-21.

### L'amendement de Doha sur Kyoto 2

Le 5 juin 2014, le Ministère du Climat et de l'Environnement de la Norvège a annoncé que celle-ci a ratifié l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto qui a formellement établi la 2<sup>e</sup> période d'engagement (2013-2020), dite Kyoto 2. La ratification a été remise au Secrétariat de la CCNUCC le 12 juin 2014.

Cet amendement a été adopté le 8 décembre 2012 au titre de la décision 1/CMP.8 au terme de la 8<sup>e</sup> réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Doha, Qatar, fin 2012)<sup>11</sup>. La Norvège est ainsi la 11<sup>e</sup> Partie à avoir ratifié l'amendement de Doha, 18 mois après son adoption par les Parties.

#### Liste des Parties (pays) ayant ratifié l'amendement de Doha sur Kyoto 2 (au 21 juillet 2014)

Pays	Date de ratification
Emirats Arabes Unis	26/04/2013
Barbade	14/08/2013
Ile Maurice	05/09/2013
Bangladesh	13/11/2013
Monaco	27/12/2013
Soudan	03/02/2014
Etats fédérés de Micronésie	19/02/2014
Kenya	07/04/2014
Honduras	11/04/2014
Chine	02/06/2014
Norvège	12/06/2014

L'amendement de Doha ne pourra entrer en vigueur que lorsque 144 Parties l'auront ratifié. L'UE a présenté, le 6 novembre 2013, une proposition de décision du Conseil relative à la ratification de l'amendement de Doha<sup>12</sup>. Cependant, même avec les 28 Etats membres de l'UE, ainsi que l'UE en tant qu'organisation régionale d'intégration économique, 104 ratifications manqueront toujours. A ce rythme de ratification, une entrée en vigueur prochaine semble difficilement réalisable.

Même après l'entrée en vigueur de l'amendement de Doha, il convient de garder à l'esprit que les 38 Parties qui participent à la 2<sup>e</sup> période d'engagement, et qui, à ce titre, ont souscrit à des engagements chiffrés de réduction, ne représentent qu'au maximum 15% des émissions mondiales de GES (*source : The Climate Group, Briefing Note, 23/11/2011*).

[unfccc.int/kyoto\\_protocol/doha\\_amendment/items/7362.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/doha_amendment/items/7362.php) (liste des pays ayant ratifié l'amendement de Doha)

### Avis et propositions des Parties sur les éléments d'un projet de texte de négociation

Le 8 juillet 2014, le Secrétariat de la Convention Climat (CCNUCC) a mis en ligne quatre documents informels clés publiés par le Groupe ADP issus de la 5<sup>e</sup> partie de sa 2<sup>e</sup> session et en amont de sa prochaine session (20-25 octobre 2014) :

- les avis et les propositions des Parties sur les éléments d'un projet de texte de négociation,
- les réflexions sur les progrès réalisés à la 5<sup>e</sup> partie de la 2<sup>e</sup> session de l'ADP,
- les contributions nationales des Parties dans le contexte de l'accord de 2015 (les informations qui doivent accompagner ces contributions),
- l'accélération de la mise en œuvre des actions climat pré-2020.

[http://unfccc.int/meetings/bonn\\_oct\\_2014/session/8417.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_oct_2014/session/8417.php)

<sup>11</sup> Voir CDL n° 164 p.3.

<sup>12</sup> COM(2013) 768 : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-13-1035\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-1035_fr.htm). Cette proposition est toujours en discussion.

#### Pour en savoir plus

- les pages du site de la CCNUCC consacrées à la session de juin 2014 :  
<http://unfccc.int/meetings/items/6240.php>
- les pages du site de la CCNUCC consacrées à l'ADP-2-5 :  
[http://unfccc.int/meetings/bonn\\_jun\\_2014/session/8133.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_jun_2014/session/8133.php)
- les pages du site de la CCNUCC consacrées aux deux réunions ministérielles de haut niveau :  
[unfccc.int/meetings/bonn\\_jun\\_2014/items/8186.php](http://unfccc.int/meetings/bonn_jun_2014/items/8186.php)
- les conclusions de la table ronde ministérielle du 5 juin 2014 :  
[unfccc.int/files/meetings/bonn\\_jun\\_2014/in-session/application/pdf/140610\\_kp\\_ministerial\\_summary\\_final.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2014/in-session/application/pdf/140610_kp_ministerial_summary_final.pdf)
- les conclusions du dialogue ministériel de haut niveau du 6 juin 2014 :  
[unfccc.int/files/meetings/bonn\\_jun\\_2014/in-session/application/pdf/140610\\_dp\\_ministerial\\_summary\\_final.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2014/in-session/application/pdf/140610_dp_ministerial_summary_final.pdf)
- la synthèse des négociations élaborée par l'Institut International pour le Développement Durable (IISD) :  
[www.iisd.ca/download/pdf/enb12598f.pdf](http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12598f.pdf) (français) et [www.iisd.ca/download/pdf/enb12598e.pdf](http://www.iisd.ca/download/pdf/enb12598e.pdf) (anglais)
- la lettre Climat International du MEDDE/DAEI :  
[www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/info-climat/2014/66/rubrique25819.html](http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/info-climat/2014/66/rubrique25819.html) (voir article " Bonn : un bilan positif pour l'accord de 2015 et des progrès sur sa substance")

### Les Fiches de Synthèse du CITEPA

*Pollution de l'air et effet de serre*

Retrouvez toutes les fiches sur

[www.citepa.org/fr/le-citepa/publications/fiches-de-synthese](http://www.citepa.org/fr/le-citepa/publications/fiches-de-synthese)

Espace réservé aux adhérents